

Cancer du col de l'utérus et autres lésions dues au HPV

Recommandation pour la vaccination de base contre le cancer du col de l'utérus et autres maladies causées par les virus du papillome humain.

Il existe plus d'une centaine de virus du papillome humain (HPV) qui infectent la peau ou les muqueuses génitales. Ces virus se transmettent très facilement au cours des relations sexuelles, par simple contact avec la peau ou les muqueuses infectées. Certains provoquent des verrues et d'autres des lésions précancéreuses et cancéreuses, en particulier du col de l'utérus. Grâce à de nouveaux vaccins très efficaces et sûrs, il est possible de se protéger contre les virus HPV 16 et 18 qui causent plus de 70% des cancers du col de l'utérus, et contre les virus HPV 6 et 11 qui sont responsables de plus de 90% des verrues génitales.

Les virus HPV peuvent entraîner des complications graves.

Les virus HPV sont la cause la plus fréquente d'infection sexuellement transmissible, en Suisse et partout dans le monde. On estime que plus de 70% des hommes et des femmes sexuellement actifs sont contaminés dans leur vie. Le risque d'infection par les virus HPV est nul en l'absence de relations sexuelles mais augmente rapidement au fur et à mesure que le nombre des partenaires sexuels augmente. Ainsi, le risque de contagion en Suisse est maximum entre 16 ans et 25 ans.

La plupart des infections à virus HPV ne provoquent aucun symptôme et la personne infectée ne sait pas qu'elle est contagieuse. Certains virus HPV (comme les types 6 et 11) causent des verrues génitales (appelées condylomes) visibles ou cachées aussi bien chez l'homme que chez la femme. D'autres virus HPV (comme les types 16 et 18) sont capables de persister pendant des mois ou des années dans les cellules infectées. Chez une femme sur 4 ou 5 environ, une infection par un virus HPV 16 ou 18 dégénère en pré-cancer ou en cancer, par exemple du col de l'utérus. Ceci ne peut être diagnostiqué que par un examen gynécologique spécialisé avec un frottis de dépistage et éventuellement des examens complémentaires. Aucun médicament ne permet de guérir un pré-cancer ou un cancer causé par un virus HPV. Mais s'ils sont détectés à temps, un traitement par laser ou chirurgical peut être efficace.

Le cancer du col de l'utérus est donc la conséquence d'une infection à virus HPV. Dans le monde, il est la 2^e cause de cancer de la femme – juste après le cancer du sein. En Suisse, plus de 5000 femmes sont confrontées chaque année à un diagnostic de pré-cancer du col de l'utérus et doivent subir des examens complémentaires et/ou une intervention chirurgicale. Ce sont le plus souvent des femmes jeunes, même si un cancer peut parfois n'apparaître que 20 ou 30 ans plus tard. Ainsi chaque année en Suisse, environ 320 femmes présentent un cancer du col de l'utérus et une centaine en décède, malgré un programme national incluant des dépistages réguliers et malgré tous les traitements disponibles.

Il est possible de se protéger contre les cancers causés par les virus HPV.

Retarder le début de l'activité sexuelle (attendre un âge plus mûr) et limiter le nombre des partenaires sexuels permet de diminuer le risque d'infection à virus HPV. Utiliser systématiquement un préservatif est indispensable pour se protéger contre les infections sexuellement transmissi-

bles, comme le virus du sida. Malheureusement, les préservatifs ne protègent pas totalement contre les virus HPV, qui sont aussi présents sur la peau ou les muqueuses non recouvertes par les préservatifs. Les examens gynécologiques réguliers sont indispensables pour détecter et traiter les pré-cancers. Malheureusement, malgré toutes ces précautions, 70 femmes sur 100 sont infectées, 6 femmes sur 100 développent des lésions cancéreuses et 1 femme sur 100 souffre d'un cancer du col de l'utérus à cause d'une infection par un virus HPV. Ceci peut maintenant être très largement évité par la vaccination.

Les vaccins contre les virus HPV.

Des vaccins ont été développés pour protéger les jeunes filles et les femmes contre les virus HPV 16 et 18, responsables d'au moins 70% des cancers du col de l'utérus. Le vaccin Gardasil[®] protège en plus contre les virus HPV 6 et 11 qui causent plus de 90% des verrues génitales. Ces vaccins contiennent une protéine de l'enveloppe des virus – produite par culture en laboratoire, ainsi qu'une substance dite «adjuvante» qui augmente les réponses du système immunitaire. Ils ne contiennent pas de mercure. La vaccination nécessite l'administration de 3 doses de vaccin sur une période de 6 à 12 mois. Elle n'est optimale, donc efficace et utile que si elle est effectuée avant l'infection par les virus HPV. Elle protège alors à plus de 99% contre les verrues génitales (vaccin Gardasil[®] seulement), les pré-cancers et les cancers dus aux types de virus HPV contenus dans les vaccins. La vaccination HPV ne protège pas contre 5% des verrues génitales, ni contre 25% des cancers du col de l'utérus causés par des virus HPV non contenus dans les vaccins. Elle ne remplace donc pas les contrôles gynécologiques réguliers, qui restent indispensables tous les 3 ans. La vaccination HPV ne permet malheureusement pas non plus d'éliminer une infection déjà existante ou un pré-cancer. La protection vaccinale est efficace pendant au moins 5 ans et il est probable que l'efficacité persiste pendant de très nombreuses années, voire toute la vie. Cependant, il n'est pas encore exclu qu'un rappel de vaccin soit nécessaire, par exemple 10 ans plus tard. Des études sont actuellement en cours pour le déterminer.

Bien que les hommes soient aussi fréquemment infectés par les virus HPV, et puissent contaminer leurs partenaires, on ne sait pas encore si les vaccins HPV sont efficaces chez les hommes. Ces vaccins ne peuvent donc actuellement pas être recommandés aux hommes.

Quel est l'âge idéal pour une vaccination contre les virus HPV?

Comme les virus HPV sont transmis lors des contacts sexuels, la vaccination devrait être terminée avant le début de la vie sexuelle pour être pleinement efficace. En Suisse, 5% des jeunes filles ont des contacts sexuels avant l'âge de 15 ans et la moitié des jeunes de 16 ans ont déjà eu des relations sexuelles. La vaccination contre les virus HPV est donc recommandée à toutes les jeunes filles entre 11 et 14 ans, avant leur 15^e anniversaire. Elle peut être effectuée avec la vaccination contre l'hépatite B, par exemple en profitant des programmes de vaccination organisés en milieu scolaire.

Les jeunes filles de plus de 14 ans et les jeunes femmes peuvent également être vaccinées contre les virus HPV, même si elles ont déjà eu des relations sexuelles. Le vaccin reste actif contre les virus HPV qui n'ont pas été attrapés avant la vaccination. L'utilité de la vaccination diminue lorsque le risque d'avoir déjà été infecté est grand, par exemple pour les femmes ayant eu plusieurs partenaires différents. Il n'existe pas de test de

dépistage facilement disponible pour déterminer si le vaccin sera efficace ou non. La décision de se faire vacciner ou non doit donc être discutée individuellement, en fonction de l'histoire personnelle et en tenant compte du fait que le bénéfice de la vaccination diminue lorsque le nombre de partenaires sexuels augmente.

Les effets indésirables des vaccins contre les virus HPV.

La vaccination est généralement très bien tolérée. Les réactions locales (rougeur, douleur, enflure) à l'endroit de la piqûre sont fréquentes (1-2 personnes sur 4) mais bénignes. Des maux de tête, de la fatigue et/ou de la fièvre peuvent survenir chez une personne sur 10. Toutes ces réactions disparaissent spontanément en 1-3 jours. Les réactions allergiques graves à un composant du vaccin sont très rares. Si elles surviennent, c'est dans les minutes ou les heures suivant la vaccination. Les vaccins contre les virus HPV ne contiennent que l'enveloppe extérieure des virus: ils ne peuvent donc ni transmettre une infection, ni provoquer un cancer. Les vaccins contre les virus HPV étant nouveaux, il n'est pas encore possible d'exclure un risque rare (1 à 10 par million) d'effets indésirables inhabituels ou graves. Ce risque est cependant beaucoup plus faible que le risque de présenter des lésions précancéreuses ou un cancer du col de l'utérus. Il est important de rappeler que les vaccins contre HPV ne protègent que contre les infections à HPV contenus dans les vaccins. Les problèmes de santé les plus fréquents des adolescentes ou des jeunes femmes continueront donc à survenir, parfois juste avant et parfois juste après une vaccination sans que cela n'indique que la vaccination en soit la cause.

Les contre-indications à la vaccination contre les virus HPV.

En cas de maladie aiguë, il suffit de retarder la vaccination de 1-2 semaines. Une allergie grave à l'une des substances contenues dans les vaccins, ou l'apparition d'une réaction allergique grave après un vaccin précédent, est une contre-indication à effectuer ou poursuivre la vaccination. Bien que la vaccination paraisse sans risque pour les femmes enceintes et leurs bébés, les données disponibles sont encore insuffisantes. Il est donc recommandé d'effectuer la vaccination après l'accouchement ou de l'interrompre durant la grossesse. Si un problème particulier vous inquiète, parlez-en à votre médecin.

Tampon du médecin



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Coûts de la vaccination contre les virus HPV.

La vaccination contre le cancer du col de l'utérus et autres lésions provoquées par les virus HPV est considérée comme importante par les autorités de santé. Elle est remboursée par l'assurance obligatoire des soins et exempte de la franchise pour les jeunes filles âgées de 11 à 19 ans, à condition d'être effectuée dans le cadre de programmes cantonaux.

Votre médecin vous recommande la vaccination contre les virus HPV.

La vaccination est la meilleure façon de se protéger contre une infection fréquente pouvant provoquer des pré-cancers et des cancers. Elle est donc recommandée à toutes les adolescentes (vaccination de base) entre 11 et 14 ans, en même temps que la vaccination contre l'hépatite B si celle-ci n'a pas encore été faite, par exemple en profitant d'une vaccination en milieu scolaire. La vaccination est également bénéfique à la majorité des jeunes filles entre 15 ans et 19 ans.

Après le 20^e anniversaire, la décision de se faire vacciner ou non doit être prise de façon individuelle (vaccination complémentaire). Parlez de la vaccination contre les virus HPV avec votre médecin, qui répondra volontiers à vos questions et saura vous conseiller. Il est important de rappeler que la vaccination ne remplace pas un contrôle gynécologique tous les 3 ans, puisque les vaccins ne protègent pas contre tous les types de virus HPV.

Compléments d'information:

Vous trouverez également plus d'informations sur la vaccination en général à l'adresse www.infovac.ch ou www.sevacciner.ch.

Ce document a été préparé par la Commission fédérale pour les vaccinations.

Etat: décembre 2007

Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés chez:
OFCL, Distribution des publications fédérales, Berne
Fax: +41 (0)31 325 50 58, e-mail: verkauf.zivil@bbl.admin.ch

N° de commande: **311.235.f**

EKIF : CFV

COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES VACCINATIONS

Secrétariat: Section Vaccinations, Office fédéral de la santé publique OFSP
Tél. secrétariat: +41 (0)31 323 87 06, fax secrétariat: +41 (0)31 323 87 95
E-mail: info@cfv.ch, Internet: www.cfv.ch